



Plan d'urgence en cas de détention ou d'expulsion d'un membre de la famille

Vous n'êtes pas seul. Une solution doit être préparée !

Mise au point d'un plan :

1. Avec votre conjoint et les autres adultes de la maison, établissez une liste, accessible à tous, d'amis et de membres de la famille qui peuvent vous aider en cas de détention d'un membre de votre famille.
2. Trouvez une personne qui prendra soin de vos enfants dans le cas de votre expulsion ou de celle de votre conjoint. Échangez avec cette personne à propos des responsabilités qui concernent la prise en charge de vos enfants. Si possible, mettez de l'argent de côté afin de pouvoir couvrir les dépenses dans le cas de la détention d'un membre de votre famille.
3. Si possible, placez de l'argent dans un fond d'urgence pour subvenir aux dépenses et aux pertes de revenus dans le cas de la détention d'une personne.
4. Prenez le temps de mettre à jour et d'ajouter le nom et les coordonnées d'adultes sur les listes de contacts d'urgence de l'école de votre enfant (par exemple en ajoutant les membres de la famille, amis, gardiennes d'enfants, voisins ou autres parents de l'école) qui pourront récupérer votre enfant en cas d'absence de votre part. Effectuez ceci pour l'école, la crèche, et toutes les autres garderies de vos enfants.
5. Si vous avez des enfants de citoyenneté américaine, assurez-vous qu'ils aient leur passeport américain dans le cas où votre expulsion les obligerait à voyager en dehors des États-Unis. Des formulaires sont disponibles dans tous les bureaux de poste des États-Unis.
6. Faites des photocopies de tous vos documents d'immigration et conservez une copie chez un ami ou un membre de la famille.
7. Créez une liste de secours pour vos enfants, à appliquer si leurs parents ne rentrent pas à la maison.
8. Créez une liste de tâches pour le parent ou le tuteur en cas d'expulsion ou de détention.
 - a. Appelez une agence communautaire d'aide juridique de l'immigration.
 - b. Si un membre de la famille ou un ami est détenu et n'a pas d'avocat, cette personne ou un membre de sa famille peut contacter l'assistance téléphonique de la Legal Aid Society Immigration :

844-955-3425

- Si vous ne connaissez pas le lieu de détention d'une personne, vous pouvez appeler l'ICE au 212.264.5085 ou faire une recherche en ligne sur www.ice.gov/locator
 - Gardez une liste des membres de votre famille avec leur numéro de pays d'origine pour pouvoir les appeler en cas d'urgence.
9. Gardez toujours sur vous les numéros de téléphone de fournisseurs de services juridiques et des membres de votre famille afin de pouvoir les appeler en cas de détention.
 10. Si vous êtes arrêté par des agents de l'ICE, n'oubliez pas que vous avez le droit de garder le silence ! Vous devez donner votre nom et présenter une pièce d'identité, mais vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions ou de signer des documents que vous ne comprenez pas.
 11. Si un agent se présente à votre domicile, il ne peut y entrer qu'avec un mandat de perquisition **OU** si une personne de la maison lui donne l'autorisation d'entrer. Si des agents de l'ICE sont à votre domicile et ne possèdent pas de mandat de perquisition, n'ouvrez **PAS** la porte.
 12. Si vous résidez aux États-Unis depuis plus de deux ans, rassemblez et conservez les documents prouvant votre présence durant cette période.

Sachez quels sont vos droits ! Tenez-vous informé de tous vos droits avant que votre famille ne soit touchée.

Dernière modification effectuée par la Legal Aid Society, unité du droit de l'immigration, le 26 février 2017

A partir d'un document distribué par le CARECEN

www.legal-aid.org